

République Française SAONE-ET-LOIRE	Date de convocation : 16 mars 2026 Date d'affichage et mise en ligne 20/03/2026	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 20 mars 2026
--	--	---

vingt mars deux mille vingt-six 14 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel LOVERA

MEMBRES :

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Pour : 13
Contre : 1
Abstentions : 1

Présents : Joseph de SONIS, Annick GUICHARD, Pascal GONNACHON, Laurence CHOMIENNE, Cyril LAPLACE, Valérie KHUN, Romain DESPLACE, Adeline WAGNER, Grégory BARBET, Antonuccio CUCCI, Brigitte HERVÉ, Guillaume SAPIN, Michel LOVERA, Louis MIDEY

Représentés : Virginie FOURNIER représentée par Grégory BARBET

Excusés :**Absents :**

Secrétaire de séance : Antonuccio CUCCI

Objet: Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire

Conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal est tenu de fixer le nombre d'Adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de son effectif.

Compte tenu du fait que l'effectif légal du Conseil municipal est de 15 membres, il est possible de fixer ce nombre à 4 postes d'Adjoints au Maire.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

DE DECIDER la création de 3 postes d'Adjoints au Maire,

DE PRECISER que l'entrée en fonction des Adjoints interviendra dès leur élection.

procéder au vote (main levée)

Le Conseil, après en avoir délibéré, (13 pour, dont 14 présents et 1 par procuration, 1 contre, 1 abstention)

Décide :

- D'APPROUVER la création de « 3 » postes d'Adjoints au Maire.
- PRECISE que l'entrée en fonction des Adjoints interviendra dès leur élection.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Joseph de SONIS



Sécretaire de séance
Antonuccio CUCCI